

COVID - Informations



En raison de l'amélioration de la situation épidémique, **le Premier ministre Jean CASTEX a annoncé le 03 mars dernier de nouvelles mesures d'assouplissement des restrictions sanitaires.**


Ainsi à compter du lundi 14 mars 2022 :

- * L'application du «*pass vaccinal*» sera suspendue dans tous les endroits où il est actuellement exigé (lieux de loisirs et de culture, activités de restauration commerciales, foires et salons professionnels...).
- * Le «*pass sanitaire*» (présentation d'une preuve vaccinale, d'un test négatif ou d'un certificat de rétablissement) restera en vigueur dans les établissements de santé, les maisons de retraites, les établissements accueillant des personnes en situation de handicap.

L'obligation vaccinale qui s'applique aux soignants restera en vigueur.

- * Le port du masque, déjà levé dans les espaces extérieurs ainsi que, depuis le 28 février, dans les lieux soumis au pass vaccinal, ne sera plus obligatoire dans aucun lieu, à l'exception de l'ensemble des transports collectifs, dans lesquels il restera exigé jusqu'à nouvel ordre.

Le port du masque reste toutefois recommandé pour les personnes positives et cas contacts à risque, les personnes symptomatiques et les professionnels de santé.

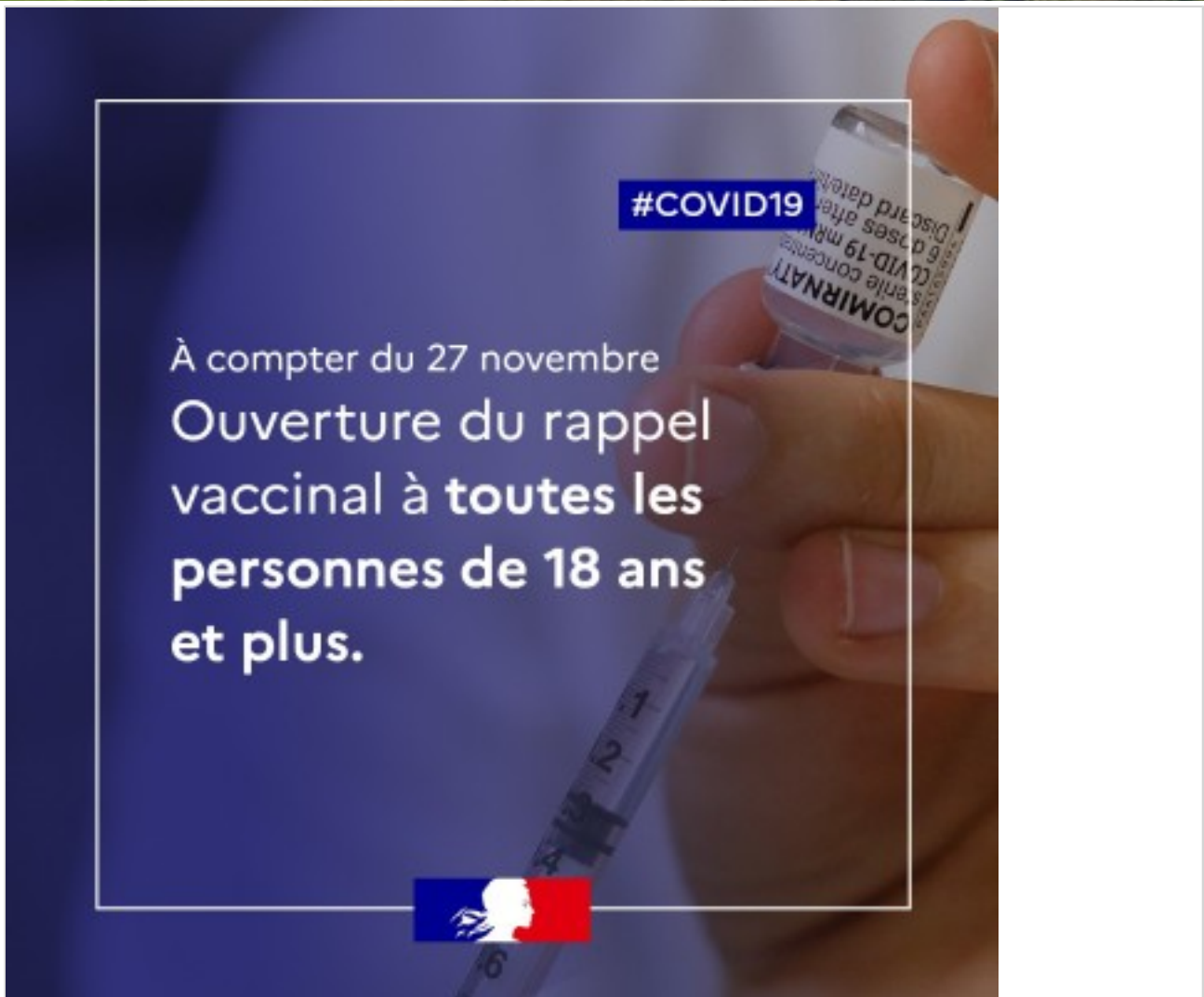


D'autre part, **Elisabeth Borne, la ministre du Travail, a annoncé la fin du protocole sanitaire en entreprise à partir du lundi 14 mars 2022**. Date à laquelle le port du masque obligatoire au travail et l'application du pass vaccinal sont levées.

Quels allègements au travail le 14 mars 2022 ?

- * Fin de l'application du protocole sanitaire en entreprise
- * **Fin du port du masque** au travail
- * Fin des distanciations
- * Fin de l'application du pass vaccinal
- * Fin des règles appliquées dans la restauration collective
 - * **"Les règles appliquées dans la restauration collective vont disparaître"**, le 14 mars. Fini donc la distanciation de 2m entre chaque table, du positionnement en quinconce et la règle des 8m² par salarié.
- * En revanche, **"il faut continuer à appliquer les règles d'hygiène"**, comme les **gestes barrières**
 - * ***lavage des mains***
 - * ***nettoyage des surfaces***
 - * ***aération des locaux...***
- * **>> Un guide des "mesures de prévention des risques de contamination au Covid-19 hors situation épidémique"**, est en cours de finalisation et doit remplacer le protocole national en entreprise.

Rappel vaccinal



Le rappel vaccinal est ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus dès cinq mois après la dernière injection ou la dernière infection à la Covid-19, à compter du samedi 27 novembre 2021.

- À compter du 15 décembre, **les personnes de 65 ans et plus et les personnes vaccinées avec le vaccin Janssen** devront justifier d'un rappel vaccinal pour que leur « pass sanitaire » soit prolongé.
- **Les personnes de 18 à 64 ans ayant eu leur dernière dose de vaccin avant le 17 juin** devront avoir fait leur rappel au 15 janvier pour que leur pass ne soit pas désactivé, puisqu'elles auront passé à cette date les délais de 5 mois pour être éligibles au rappel et de 8 semaines pour réaliser ce rappel.
- Depuis le 29 novembre, **seuls les tests PCR/antigéniques de - 24h** seront des preuves constitutives du « pass sanitaire ».

L'offre de vaccination s'étoffe en Haute-Garonne

- Consultez la liste des centres de vaccination en cliquant [ici](#)
- La vaccination est également possible chez les professionnels de santé et en pharmacie
- Vous pouvez également réserver directement un rendez-vous sur [Keldoc.com](https://www.keldoc.com)



Centres de vaccination Covid-19 EN HAUTE-GARONNE



Bagnères de Luchon : Pavillon Normand - bd Edmond Rostand - Ouverture : jeudi et vendredi

Colomiers : 49 chemin de l'Armurié – Gymnase : Ouverture réservée aux personnes de + 65 ans.

Labège : 65 rue du Chêne vert - Ouverture : du lundi au samedi matin

Lespinasse : 18 rue des Lacs - Ouverture : du lundi au samedi

Montastruc-la-Conseillère : 5 rue René Delmas - Ouverture : Tous les jours sauf mardi

Muret : Salle Horizon Pyrénées - avenue des Pyrénées - Ouverture : du mardi au samedi

Toulouse - Daurade : 17 place de la Daurade Ouverture : du lundi au vendredi

Toulouse : 22 allées de Barcelone - Ouverture : du lundi au vendredi (à partir du jeudi 2/12)

Toulouse - CHU : Hôpitaux de Purpan et Larrey - Ouverture : Du lundi au vendredi

Villefranche de Lauragais : 69 avenue de la Fontasse - Ouverture : tous les jours sauf jeudi

Villeneuve de Rivière : 1 route de la croix de Cassagne - Ouverture : du lundi au samedi

Réservations en ligne sur : www.keldoc.com ou 0 800 009 110

Plus d'infos sur : www.haute-garonne.gouv.fr